



INTERPELLATION URGENTE

Auteur PDCB, par Laurent REY et PDCC, par Gilles MARTIN
Objet Vaccination contre le COVID-19 en Valais : serons-nous prêts à temps ?
Date 13/12/2020
Numéro 2020.12.388

Actualité de l'événement

La Confédération a prévu de livrer les vaccins contre le COVID-19 aux cantons dès début janvier 2021 afin qu'ils débutent une campagne de vaccination populationnelle dans les meilleurs délais.

Imprévisibilité

Il n'était pas prévu qu'à la mi-décembre 2020, le concept de vaccination cantonal ne soit pas encore finalisé précisément.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Devant une problématique de santé publique d'une telle importance et qui suscite beaucoup d'inquiétude et d'interrogations dans la population, il nous semble important que le Conseil d'Etat puisse donner des précisions sur le concept cantonal de vaccination qui devrait, selon la demande de la Confédération, être opérationnel dès début janvier 2021.

Selon les indications de l'OFSP, dès l'arrivée des premiers vaccins anti-COVID-19 en Suisse et l'octroi des autorisations de mise sur le marché ainsi que de la publication des recommandations de vaccination, les vaccinations devraient être réalisées « dans les meilleurs délais ». Malgré l'absence d'autorisation, pour l'instant, de mise sur le marché délivrée par Swissmedic, il est prévu que la Confédération commence dès le mois de janvier 2021 à livrer les vaccins par lot à chacun des cantons selon une clef populationnelle. L'organisation de cette vaccination sera réalisée par les cantons avec pour consigne de commencer par les groupes à risque.

Bien qu'il y a quelques jours, le service de la santé publique ait communiqué par voie de presse qu'un concept global de vaccination pour le Valais était en train d'être mis sur pied, concept qui prévoit l'ouverture de trois centres de vaccination officiels en renfort des médecins installés et des pharmacies qui pratiquent déjà la vaccination, notre groupe est inquiet de constater qu'à la mi-décembre, ce concept n'est toujours pas finalisé et que de nombreuses inconnues demeurent. En effet, comment peut-on raisonnablement imaginer débiter une vaccination massive de la population en janvier prochain alors que, pour ne citer que quelques obstacles, les vaccins ne sont pas encore homologués, les médecins de famille, qui seront impliqués dans le concept de vaccination, n'ont pas encore été contactés via la Société médicale du Valais et les pharmacies doivent encore recevoir l'aval des autorités sanitaires fédérales pour avoir le droit de vacciner.

Conclusion

Nous sommes conscients qu'organiser la vaccination à une telle échelle, et qui plus est en pleine pandémie, est

extrêmement complexe et qu'une partie des informations manquantes se situent au niveau de la Confédération, mais le groupe PDC souhaiterait que le Conseil d'Etat réponde aux questions suivantes :

- Dans quel délai raisonnable peut-on imaginer que le concept de vaccination cantonal contre le COVID-19 sera opérationnel, nonobstant la problématique de l'homologation des vaccins par Swissmedic ?
- Comment et par qui seront définies les personnes prioritaires ?
- Comment est-il prévu que les médecins de famille soient engagés ?
- En sachant qu'il existe 3 différents vaccins, dont 2, les plus efficaces, basés sur une technologie vaccinale encore jamais utilisée jusqu'ici, de quels vaccins le Valais disposera-t-il ?
- Sera-t-il possible au citoyen de choisir le type de vaccin administré ?